



Département de Seine et Marne  
Arrondissement de Meaux  
77580 Mairie de **Guérard**  
Le Maire de Guérard

Cimetière	<b>Ancien</b>
N° concession	<b>339 P /a</b>
Emplacement	<b>AC-4-137</b>
Nature	<b>Familiale</b>

À

FAMILLE DELBRUN Georges

Guérard, le 27 Mars 2023

**Objet :**

Travaux sur concession

Nous nous sommes rendus au cimetière communal de la commune de Guérard et avons procédé aux constatations suivantes :

***LA CONCESSION MANQUE D'ENTRETIEN ET LA SEMELLE EST À REFAIRE***

Ces constatations établissent nettement que ladite concession n'est plus l'objet d'aucun entretien et se trouve dans l'état d'abandon prévu par l'article L. 2213-17 du Code général des collectivités territoriales.

Afin d'éviter une reprise administrative, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les réparations/entretien le plus rapidement possible.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Karine GUINGNIER

**ARTICLE 18 : TYPES, DURÉE ET DIMENSIONS DES CONCESSIONS**

L'espace inter-tombe laissé entre deux concessions, dont l'entretien revient à la Commune, **est toujours de 50 centimètres (semelle)**. Cet espace, non concédé, ne peut être construit.

Dans la mesure du possible, toute nouvelle sépulture s'inscrira dans les dimensions suivantes :

**Longueur : 2 mètres, Largeur : 1 mètre, Profondeur : 1 mètre 50 minimum pour les inhumations de cercueils.**

339 P/a



6 mars 2023 14:32